

**10 Faits divers & Justice**

**Palabres autour de la dépouille de la petite Sarah Boueny MOUNGUENGUI**

**Où a-t-on enterré la fillette de 4 ans ?**

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

*Alors qu'il aurait dû être le seul à sortir le corps de sa fille de la morgue du Centre hospitalier universitaire (Chu) de Libreville, Ulriche Poncy MOUNGUENGUI, agent en service à la Santé militaire, qui croit à une mort suspecte de cette dernière, ignorerait le lieu choisi par les parents maternels pour procéder à son enterrement. Ces derniers stigmatisent, pour leur part, l'irresponsabilité et la négligence présumée du géniteur, qui n'aurait pas fait montre de réactivité dans ses engagements.*

**ULRICHE** Poncy MOUNGUENGUI, agent en service à la Santé militaire de Libreville, n'aura certainement pas d'autre choix, que de se rapprocher du parquet de Libreville, afin d'entamer une action en justice contre Lina Bouassa, certains membres de sa famille et l'administration de la morgue du Centre hospitalier universitaire (Chu) de Libreville, pour découvrir la vérité sur les circonstances ayant entouré la mort de Sarah Boueny MOUNGUENGUI, sa fillette de 4 ans. D'après les faits, tels que relatés par le père, dans la nuit du mardi 13 décembre dernier, vers 23 heures, il reçoit un coup de fil l'informant du décès de son en-

fant au Chu de Libreville. Dès son arrivée sur les lieux, Ulriche Poncy MOUNGUENGUI aurait aussitôt été questionné par les parents de la mère de son enfant sur le lieu où la dépouille devra être inhumée. Réfutant cette manière cavalière de procéder, l'agent de la Santé militaire va plutôt opter pour le dépôt du corps à la morgue sur place, tout en s'engageant à payer les frais supplémentaires de conservation. Mais à peine prend-il la destination de Ntoundou dans le but d'informer son père, de sorte que les obsèques se déroulent de façon concertée-, qu'il apprend, le mercredi 14 décembre, que l'enfant aurait été retiré de la morgue par Alain Bouassa. Mais aussi que le certificat de décès l'aurait été par Lionel Iwangou. Tous deux des proches de la mère. Le père de la petite Sarah déplore également le fait que l'entente passée avec les agents du service de la morgue ait été foulée aux pieds. D'autant que, selon un accord passé avec eux, le père aurait dû être le seul à récupérer le corps. Plus curieux encore, en parcourant le registre, que M. MOUNGUENGUI aurait d'ailleurs arraché au personnel de la morgue, le nom de la disparue ne figure plus parmi les corps enregistrés dans la nuit du 13 décembre. « A mon grand étonnement,

le corps de ma fille n'est enregistré ni à l'entrée, encore moins à sa sortie. Alors même que j'ai laissé toutes ces informations, pour qu'elles soient transmises dans les archives. A ce jour, je ne puis donc vous dire la destination prise exactement par la dépouille », confie le père.

**CRISE DE DREPANOCYTOSE** • De quoi est morte Sarah Boueny MOUNGUENGUI ? Pourquoi avoir extrait sa dépouille de la morgue, sans en tenir informé son père ? Pourquoi autant de précipitation pour procéder à son inhumation dans un lieu actuellement tenu

secret ? Autant d'interrogations, qui nous ont amenés à nous rapprocher de Lionel Iwangou, un des frères aînés de Lina Bouassa. Ce dernier a d'emblée signifié ce qu'il considère comme de l'irresponsabilité et de la négligence du père de l'enfant, du vivant de celle-ci. Et de révéler que la gamine aurait, à maintes reprises, fait des crises de drépanocytose. Selon cette source familiale, la fillette serait arrivée très épuisée au Centre hospitalier universitaire de Libreville. « Il était hélas trop tard, lorsque les personnels des urgences ont

voulu transfuser la malade », fait savoir l'oncle de la défunte. Poursuivant son argumentaire, Lionel Iwangou reconnaît avoir fait au père de la fillette la proposition de payer, pour la nuit, les frais de conservation du corps à la morgue. Avant de procéder à son inhumation, le lendemain, dans l'après-midi, sur un site situé sur la route nationale. « Nous avons accordé nos violons, avant de nous séparer vers minuit. Il s'agissait, ensuite, pour toutes les parties de se retrouver vers 7 heures, le lendemain, pour faire le point. Aussi, ai-je, entre-temps, commis une

équipe sur le site, dans le but d'aménager le caveau. » Mais Ulriche Poncy MOUNGUENGUI tenait absolument à ce que son père soit présent à la sortie du corps de la morgue du Chu. Pendant que ce dernier se trouve à Ntoundou, l'oncle de la petite Sarah prend l'initiative de se rendre à la mairie du troisième arrondissement, certificat de décès à l'appui, pour se faire établir un acte de décès et un permis d'inhumer. Le mercredi 14 décembre, l'enterrement aurait eu lieu vers 16 heures, sur un site qui ne nous a pas été communiqué.

**Vol à Siat-Mitzié**  
**Le serial voleur était Eko Bekale**

LBON  
Mitzié/Gabon

**"LE malheur des uns fait le bonheur des autres".** Le jeune Yannick Gaspard Eko Bekale, Gabonais âgé de 22 ans, semble avoir fait sien cet adage populaire. En profitant notamment de l'absence de Zéphirin Koagne, Camerounais, qui se trouvait dans son pays, pour les obsèques de son épouse, décédée à Siat-Mitzié, afin de vandaliser le domicile de ce dernier. C'est, en effet, le triste constat que le ressortissant camerounais fait en rentrant de voyage. Lors du passage du voleur, plusieurs effets sont emportés. La brigade de gendarmerie de Siat est alors saisie par Koagne, qui ouvre immédiatement une enquête. Tous les indices convergent vers Eko Bekale, qui est d'ailleurs interpellé pour nécessités d'enquête. Il est soumis à un interrogatoire, et reconnaît les faits qui lui sont reprochés.



**Eko Bekale posant devant les effets retrouvés à son domicile.**

Il s'en suit une perquisition à son domicile, au cours de laquelle plusieurs articles - décodeurs, ventilateurs, bouteilles de gaz, etc., fruit de plusieurs vols -, sont découverts. Informées de son arrestation, d'autres victimes déposent d'ailleurs plainte contre le présumé malfrat. Déféré devant un juge d'instruction, au tribunal de première instance d'Oyem, Eko Bekale a été placé sous mandat de dépôt, à la maison d'arrêt du chef-lieu de la province de Woleu-Ntem.

**REPUBLIQUE GABONAISE**  
**MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DE LA PROSPECTIVE**  
**COMMISSION NATIONALE DES TIPPEE**  
**SECRETARIAT PERMANENT**  
**PROJET eGabon**

**AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET N° AMI/013-2016/ eGabon**  
**No. De référence : 13**

**Recrutement d'un Consultant pour réaliser une enquête sur le niveau de satisfaction des patients, professionnels de santé et institutions sanitaires par rapport aux effets de la e-santé.**

Les informations sanitaires sont d'une importance capitale dans l'amélioration de la santé. Elles constituent le point de départ essentiel à tous les niveaux des systèmes de la santé. Un système d'information sanitaire bien structuré et bien établi favorise le suivi des progrès des indicateurs de l'état de santé de la population, l'harmonisation des politiques et l'amélioration de la performance des systèmes nationaux de la santé. Actuellement, le Gabon dispose d'un SNIS fragmenté, où chaque unité collecte ses propres données, souvent redondantes, avec un lourd fardeau de rapports au niveau de la prestation de services et peu d'intégration de données centralisées. La plupart des collectes de données sont recueillies sur papier et à des fins administratives sans la rétroaction aux installations ou aux citoyens. Les systèmes d'information des ressources humaines et les médicaments ne fonctionnent pas bien, il n'y a pas d'interopérabilité entre les systèmes d'information des principaux assureurs ou données recueillies pour le régime d'assistance médicale (CNAMGS) et il y a une absence d'intégration entre ces différents systèmes et le secteur sanitaire privé. De plus, le Gabon est en retard par rapport aux objectifs de développement du Millénaire (ODM) en matière de santé.

Le besoin d'amélioration du Système National d'Information Sanitaire a été identifié par le Plan Stratégique Gabon Émergent, à travers la définition des actions 132 et 133 du Plan Sectoriel Santé:  
**a.** Renforcement du Système National d'Information Sanitaire : « cette action vise à améliorer les performances du système national d'information sanitaire grâce au renforcement de ses ressources humaines et financières, ainsi que la modernisation des équipements et infrastructures des structures de santé. »  
**b.** Mise en place d'un dispositif de surveillance épidémiologique : pour anticiper l'apparition d'épidémies au Gabon, « ce dispositif s'appuiera sur le système national d'information sanitaire pour collecter les données nécessaires et diffuser les informations d'alerte et de riposte pertinentes ».

En juillet 2013, l'ANINF et le MSPS ont préparé un Dossier de cadrage Projet « SI Sanitaire » pour le Ministère de la Santé. Cette note couvre notamment l'architecture fonctionnelle, la planification du projet et les estimations de coûts initiales.

Dans ce contexte, le gouvernement Gabonais a sollicité l'appui de la Banque mondiale pour préparer le projet eGabon, dont une des composantes (le projet « SNIS ») a pour objectif d'appuyer le Ministère de la Santé et de la Prévoyance Sociale (MSPS) et l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (ANINF) dans la conception, la réalisation et le déploiement d'un nouveau système d'information sanitaire, au plan national dans le cadre général de la mise en œuvre du Schéma Directeur National du Système d'Information (SDNSI) de l'Administration Gabonaise. Par Arrêté numéro 0276/MSPS/SG du 11 septembre 2015 a été instituée au sein du MSPS une commission pour la mise en œuvre du projet de renforcement du système national d'information sanitaire (SNIS) au Gabon. Cette Commission comprend un Comité de pilotage, une Direction du Projet, une Equipe Projet et des Comités Régionaux.

La meilleure prise en charge du patient et sa satisfaction vis à vis des prestations tout au long de son parcours dans les structures de santé constitue un objectif prioritaire pour ce projet. Cette satisfaction devrait être évaluée de façon continue, avant le début du projet pour établir un niveau de base ("baseline"), en cours de projet (chaque année) et un an après la fin officielle du projet. C'est dans ce contexte que, le Gouvernement de la République gabonaise souhaite s'adjoindre les services d'un consultant pour l'évaluation de la satisfaction des patients, professionnels de santé et institutions sanitaires sur les effets et ou l'impact de la e-santé. Ce consultant appuiera la Direction du projet SNIS pour la réalisation de cette évaluation.

Le présent avis vise à informer les potentiels candidats.

**I. Objectifs**

L'objectif de cette consultation est d'évaluer dans le temps le niveau de satisfaction des patients, des professionnels de la santé et des institutions vis à vis des services de e-santé qui seront offerts au cours de la mise en œuvre du projet SNIS.

**II. Qualifications et Expérience**

Le Consultant retenu (firme) sera un cabinet d'étude ou un groupement d'experts ayant une expérience nationale ou internationale avérée en matière d'évaluation dans le domaine de la santé en général et en particulier dans le domaine de Technologie de l'Information et la Communication et la santé. Une expertise en sondage de la satisfaction utilisateurs, et dans les enquêtes d'évaluation de programmes économique serait un atout.

Le Consultant devra justifier au moins deux expériences comparables dans les cinq dernières années.

Dans le cas de groupement de cabinets, une expérience préalable de travail en commun constituerait un atout supplémentaire. Une expérience de travail dans la sous-région constituerait un avantage.

La langue de travail à l'oral est le Français.

Les prestataires seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans les Directives Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID datées de janvier 2011-Version Révisée Juillet 2014 (méthode de Sélection Fondée Sur la Qualifications des Consultants (QC).

Pour renforcer leurs compétences respectives et augmenter leurs chances d'être présélectionnés, les candidats peuvent s'associer en Groupement.

Les cabinets/firme intéressés peuvent obtenir les termes de référence y relatifs ou des informations complémentaires sur demande écrite à l'adresse ci-après : Commission Nationale des TIPPEE B.P : 22 Libreville - Gabon ou par téléphone au n° (+241) 01 72 27 85, (+241) 05 19 04 08 aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale) et par courrier électronique à : [tippeegabon@cntippee.org](mailto:tippeegabon@cntippee.org) et [jewomba@cntippee.org](mailto:jewomba@cntippee.org).

Les plis porteront la mention suivante «Recrutement d'un Consultant pour réaliser une enquête sur le niveau de satisfaction des patients, professionnels de santé et institutions sanitaires par rapport aux effets de la e-santé».

Les dossiers de candidature seront présentés en français en Cinq (05) exemplaires (un original et Quatre copies) et doivent parvenir au plus tard le 04/01/2017 à 12h00 (heure locale GMT + 1), par dépôt direct à l'adresse suivante : Commission Nationale des TIPPEE, quartier Glass Immeuble Volvo (2ème étage) - B.P : 22 Libreville - Gabon.